

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire tenue le 1 avril 2015, au lieu habituel des délibérations, sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Riopel, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et faisant quorum :

M. Daniel Rose
M. Jean-Jacques Trépanier

Mme Thérèse Lemay

Mme Céline Dupras, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance à 18h30

2015-04-62 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Rose, secondé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2015-04-63 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014 À 2018

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier, secondé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Adoptée

**2015-04-64 SERVICES INGÉNIERIES EAUX USÉES PROGRAMME
TECQ 2014-2018**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Rose, secondé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu d'accorder le contrat d'ingénierie des conduites d'eau usée de l'avenue Michaud, la route 111, portion Nord de la municipalité et du chemin de l'Église à la firme d'ingénierie WSP pour un montant global de 18 000\$ avant les taxes applicables.

Adoptée

**2015-04-65 DON À LA FABRIQUE RELATIF AUX TAXES FONCIÈRES
2015**

Il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lemay, secondé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier et unanimement résolu de faire un don à la Fabrique de St-Marc en référence aux taxes municipales 2015 pour un montant de 1 160.70\$ pour les matricules 1271 25 2336 et 1272 29 0632.

Adoptée

**2015-04-66 CONTRAT SERVICES INGÉNIERIE: PONCEAUX CHEMIN
DES PRÉS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Rose, secondé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier et unanimement résolu d'octroyer le contrat d'ingénierie visant à déterminer le débit et la capacité des ponceaux circulaires nécessaires au remplacement des ponceaux désuets du chemin des Prés à l'ingénieur Pierre Dumas pour un montant total de 1 500\$ avant les taxes applicables.

Adoptée

2015-04-67 LEVÉE

À 19h00, il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lemay, secondé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier et unanimement résolu que la séance soit et est levée.

Adoptée

Jacques Riopel, maire

Céline Dupras, secrétaire-trésorière